CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	174
Moto-Club	Huismes
N° d'affiliation	0441
Date	Dimanche 3 septembre 2017
Lieu	Circuit des Perres 37420 Huismes
Organisateur technique	P. COIQUIL
Adresse	8 rue de la Bouzinière 37420 Huismes
E-mail	pcoiquil@yahoo.fr
Téléphone	0614500580

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Claude Geray	Licence :	011388
Délégué FFM (Président du Jury)	Denis Dion	Licence :	056813
Membre du Jury	Claude Gautier	Licence :	036368
Membre du Jury	Patrice DAUVOIS	Licence :	007902
Commissaire technique responsable	Attente FFM	Licence :	
Responsable du chronométrage	Attente FFM	Licence :	
Responsable du parc coureur	Christophe Bellamy	Licence :	003384

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Side-car Cross Inter

Age ---------- 16 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers
60 ans maximum pour les pilotes et les passagers

Licences ---------- NCO / INT / LUE

Cylindrée ---------- De 350cc à 750cc 2T ou de 350cc à 1000cc 4T

Plaques ---------- Numéro noir sur fond jaune

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum le pilote/passager ne devra pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1957).

↳ Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	140 €	6ème	70 €	11ème	45 €	16ème	20 €
2ème	120 €	7ème	65 €	12ème	40 €	17ème	15 €
3ème	100 €	8ème	60 €	13ème	35 €	18ème	10 €
4ème	90 €	9ème	55 €	14ème	30 €	19ème	10 €
5ème	80 €	10ème	50 €	15ème	25 €	20ème	10 €

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Simon Lemblin**

Nombre de secouristes **16**

Hôpital le plus proche ..... **Saint Benoît La Forêt**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit des Perrés**

Adresse ..... **Route des Perres 37420 Huismes**

Capacité Side-Car :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1555m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **30m**

Longueur de la ligne droite de départ **75m**

Nombre d'OCP* **30**

**Officiels Commissaires de Piste*

<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **6/03/2017**	Date : **29/03/2017**	Date :
Coiquil — Signature numérique de Coiquil DN : cn=Coiquil, o, ou, email=pcoiquil@yahoo.fr, c=FR Date : 2017.03.29 10:55:40 +02'00'	Cailly — Signature numérique de Cailly DN : cn=Cailly, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR Date : 2017.03.29 11:13:11 +02'00'	Numéro :